



# BUDGET PRIMITIF 2019

## RAPPORT DE PRESENTATION

## SOMMAIRE

|                                                                     |    |
|---------------------------------------------------------------------|----|
| L'EQUILIBRE GENERAL                                                 | 3  |
| BUDGET PRINCIPAL                                                    | 5  |
| I. FONCTIONNEMENT : DES EFFORTS DE GESTION QUI PORTENT LEURS FRUITS | 5  |
| <b>1. Les recettes de fonctionnement 2019</b>                       | 5  |
| a. Fiscalité directe : 78,01M€                                      | 6  |
| b. Les dotations de l'Etat : 34,49 M€                               | 7  |
| c. Les dotations de la Métropole : 6,26 M€                          | 8  |
| d. Les autres recettes de gestion : 37,63 M€                        | 9  |
| <b>2. Les dépenses de fonctionnement 2019</b>                       | 14 |
| a. Les dépenses de personnel                                        | 14 |
| b. Frais financiers                                                 | 15 |
| c. Charges de fonctionnement de la collectivité                     | 15 |
| d. Les autres dépenses de fonctionnement                            | 17 |
| II. Une nette amélioration des soldes d'épargne                     | 20 |
| III. UNE POURSUITE DES INVESTISSEMENTS                              | 20 |
| <b>1. Les recettes d'investissement</b>                             | 20 |
| a. L'autofinancement                                                | 21 |
| b. Les ressources propres : 6,98 M€                                 | 21 |
| c. Les subventions reçues : 4,48 M€                                 | 22 |
| d. Autres recettes d'investissement : 3,00 M€                       | 23 |
| e. L'emprunt d'équilibre : 11,34 M€                                 | 23 |
| <b>2. Les dépenses d'investissement</b>                             | 24 |
| a. Les subventions versées                                          | 24 |
| b. Les dépenses d'intervention                                      | 25 |
| c. Le remboursement de l'emprunt                                    | 29 |
| PRESENTATION DES BUDGETS ANNEXES                                    | 31 |
| I. Budget annexe de l'Etincelle                                     | 31 |
| II. Budget annexe Locations immobilières aménagées                  | 32 |

## ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2019

Dans un contexte budgétaire défavorable aux collectivités, la Municipalité poursuit un double objectif, celui de maintenir et développer des services publics de proximité à l'écoute de toutes et tous, tout en améliorant la situation financière de la Ville, malgré une pression continue sur les charges de fonctionnement.

Si la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 a consacré la fin de la contribution au redressement des finances publiques des collectivités locales par un prélèvement sur leur dotation de fonctionnement général, la mise en œuvre du dispositif de contractualisation avec l'Etat pour 300 d'entre elles représente bel et bien - dans un contexte économique de reprise de l'inflation notamment - une nouvelle contrainte budgétaire.

La préparation du budget primitif 2019 de la Ville a dû intégrer cette nouvelle donne et prend en compte les différents points suivants :

- La maîtrise de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement malgré l'impact de la hausse importante des tarifs des fluides (électricité et gaz) et des contrats de maintenance dès 2019 ;
- L'intégration en année pleine de l'ensemble des conséquences budgétaires, tant en dépenses qu'en recettes des transferts de compétences intervenus en cours d'année 2018 entre la Ville et la Métropole ;
- La poursuite des travaux d'investissement destinés à l'amélioration du cadre de vie des rouennais et contribuant à la transition écologique et énergétique.

Cette préparation du budget primitif 2019 se caractérise par la poursuite du désendettement de la Ville et s'appuie pour atteindre cet objectif sur :

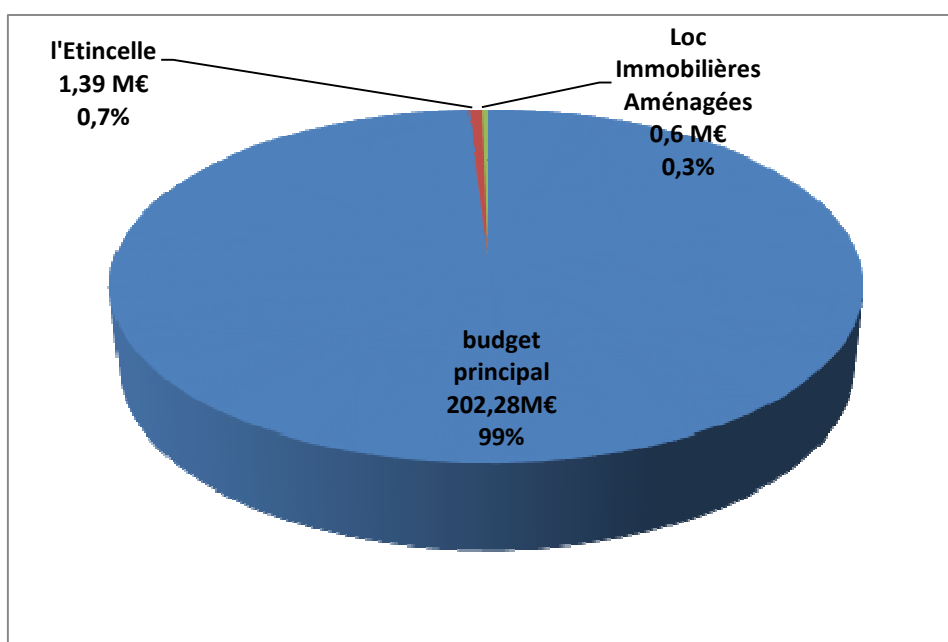
- Une évolution limitée des dépenses de fonctionnement reposant notamment sur un effort de gestion des dépenses de personnel et l'absorption partielle de la hausse des dépenses dites « rigides » et des événements exceptionnels par des économies réalisées sur les autres dépenses de fonctionnement général ;
- La progression mesurée des recettes de fonctionnement s'articulant autour d'une évolution des tarifs modérée dans la limite de l'inflation mais aussi par une recherche active de cofinancements tant des partenaires publics que privés ;
- Une programmation des investissements permettant d'assurer les travaux :
  - destinés à l'amélioration du cadre de vie ;
  - favorisant la transition énergétique ;
  - prévus dans le cadre de la programmation à l'intention des personnes en situation de handicap ;
  - indispensables à la sécurité et à la maintenance des équipements.

## L'EQUILIBRE GENERAL

Le budget général pour l'année 2019 s'équilibre, tous budgets et tous mouvements confondus à 204.269.454 €, dont 187.092.330 € en mouvements réels et 17.177.124 € en mouvements d'ordre.

Le budget principal représente plus de 99 % du budget général.

### Répartition du budget général : 204 M€



|                                                | section de fonctionnement | section d'investissement | total                 |
|------------------------------------------------|---------------------------|--------------------------|-----------------------|
| Budget principal                               | 156 386 057,00            | 45 893 000,00            | 202 279 057,00        |
| Budget annexe l'Etincelle                      | 1 305 119,00              | 84 000,00                | 1 389 119,00          |
| Budget annexe Locations Immobilières Aménagées | 198 676,00                | 402 602,00               | 601 278,00            |
| <b>total</b>                                   | <b>157 889 852,00</b>     | <b>46 379 602,00</b>     | <b>204 269 454,00</b> |

En mouvements réels, les dépenses du budget général s'équilibrent à 141.660.309 € en section de fonctionnement et à 45.432.001 € en section d'investissement.

|                                                | section de fonctionnement | section d'investissement | total                 |
|------------------------------------------------|---------------------------|--------------------------|-----------------------|
| Budget principal                               | 140 409 200,00            | 44 958 000,00            | 185 367 200,00        |
| Budget annexe l'Etincelle                      | 1 221 119,00              | 84 000,00                | 1 305 119,00          |
| Budget annexe Locations Immobilières Aménagées | 30 010,00                 | 390 001,00               | 420 011,00            |
| <b>total</b>                                   | <b>141 660 329,00</b>     | <b>45 432 001,00</b>     | <b>187 092 330,00</b> |

Hors gestion active de la dette, le financement des dépenses d'investissement du budget général est assuré à hauteur de 38,4% par l'épargne dégagée au titre du fonctionnement (soit 16,23 M€) et 34.7% par les ressources propres d'investissement (soit 14,68 M€). L'emprunt d'équilibre prévisionnel s'établi à 11,34 M€ représentant 26,8 % du financement des dépenses d'investissement.

|                                                                 | dépenses      | recettes             |
|-----------------------------------------------------------------|---------------|----------------------|
| Total dépenses investissement (hors gestion active de la dette) | 42 236 168,00 | 42 236 168,00        |
| Ressources propres d'investissement                             |               | 14 663 831,00        |
| Autofinancement                                                 |               | 16 229 523,00        |
| <b>Emprunt d'équilibre</b>                                      |               | <b>11 342 814,00</b> |

Cette recette d'emprunt prévisionnelle est très inférieure à celle inscrite au BP 2018 (14.144.484,69 €). Cet emprunt d'équilibre n'a pas vocation à être mobilisé dans son intégralité. Son montant sera révisé en cours d'exercice au regard du résultat reporté de l'exercice 2018, des taux de consommation des crédits de l'exercice 2019, et de la mobilisation effective de l'épargne comme des ressources propres, notamment en subventions. Les budgets préparés avec prudence permettent en effet de limiter le recours à l'emprunt.

## BUDGET PRINCIPAL

Le budget principal s'équilibre, tous mouvements confondus à 156.386.057 € en section de fonctionnement et à 45.893.000 € en section d'investissement

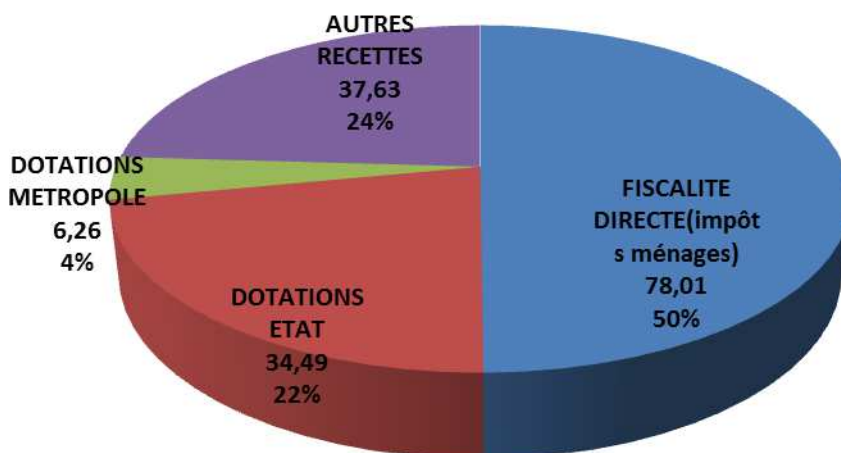
La bonne gestion de nos dépenses de fonctionnement permet de dégager, dès le budget primitif 2019, un autofinancement égal à 15.976.857 €, en progression de 519.772 € par rapport à celui dégagé au titre du budget primitif 2018.

### **I. FONCTIONNEMENT : DES EFFORTS DE GESTION QUI PORTENT LEURS FRUITS**

#### **1. Les recettes de fonctionnement 2019**

⇒ Répartition des recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement prévues par la Ville au titre du BP 2019 sont réparties de la façon suivante :



Au titre des recettes de fonctionnement, le budget 2019 se caractérise par :

- La stabilité des taux d'imposition depuis 2016. Le produit de la fiscalité directe est tout de même inscrit à la hausse (+ 0,8 M€ soit + 1,06% par rapport au BP 2018) du fait notamment de l'évolution physique des bases fiscales ;
- La stabilité du montant global des dotations versées par l'Etat au titre de la Dotation Forfaitaire et de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU), l'écrêtement effectué au titre de la dotation forfaitaire étant compensé par l'évolution de la DSU ;

- Une baisse de l'attribution de compensation versée par la Métropole à la Ville consécutive aux transferts intervenus en 2018 ;
- Sans augmentation des tarifs votés, il est possible de prévoir une progression importante du produit des droits de stationnement (+ 1 M€ de BP à BP) s'expliquant par une augmentation du périmètre du stationnement payant et un renforcement du contrôle pour diminuer le taux de la fraude ;
- Une hausse des autres recettes de gestion, limitée pour l'essentiel à l'inflation sur 12 mois constatée au 15 décembre 2018, soit 1,9 %.

a. Fiscalité directe : 78,01M€

Estimées à plus de 78 M€ pour l'année 2019, les recettes liées à la fiscalité directe locale représentent la moitié des recettes de fonctionnement de la collectivité.

L'estimation de ce produit fiscal, composé des trois taxes directes locales (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et taxe sur le foncier non bâti) acquittées par les rouennais, s'appuie sur les hypothèses suivantes :

- Reconduction des taux d'imposition votés depuis 2016 ;
- Evolution physique des bases estimée à 0,2% ;
- Evolution des bases liée à l'inflation de 0,4%.

La progression (+ 0,82 M€) du produit fiscal estimé pour l'année 2019 provient donc exclusivement d'une estimation prudentielle de l'évolution à la hausse de la valeur des bases taxables entre 2018 et 2019.

Le produit de fiscalité directe locale se décompose ainsi :

| En M€                        | CA 2016 | CA 2017 | CA 2018 estimé | Prévisions BP 2019 |
|------------------------------|---------|---------|----------------|--------------------|
| Taxe d'habitation            | 35,89   | 35,97   | 36,70          | 36,92              |
| Taxe sur le foncier bâti     | 39,75   | 40,12   | 40,70          | 40,94              |
| Taxe sur le foncier non bâti | 0,14    | 0,14    | 0,15           | 0,15               |

➤ La réforme de la taxe d'habitation

Introduit dans la loi de finances pour 2018, le mécanisme de dégrèvement progressif de la taxe d'habitation fut sans conséquence sur le montant de produit fiscal revenant à la Ville en 2018 (sans évolution des bases).

Pour les contribuables qui n'étaient pas déjà exonérés pour tout ou partie de la taxe d'habitation et dont le revenu fiscal de référence 2017 ne dépassait pas le seuil fixé en loi de finances, la baisse de taxe d'habitation a été de 30 % en 2018.

Cette baisse s'élèvera à 65 % de la taxe d'habitation en 2019 si le revenu fiscal de référence de 2018 est inférieur au seuil fixé, avant d'être totale en 2020 (toujours sous condition de revenu). Une dégressivité du dégrèvement est également prévue pour les situations dans lesquelles le revenu fiscal de référence du foyer fiscal est légèrement supérieur au seuil fixé par les textes.

Ce dégrèvement a en effet intégralement été pris en charge par l'Etat sur la base des taux et abattements votés par la Ville au titre de l'exercice 2017.

Cette mesure devrait concerner à terme pour la Ville de Rouen près de 28.000 foyers. S'ajoutant aux 11.400 foyers rouennais déjà exonérés du paiement de la taxe d'habitation, ce sont environ 79,7 % des foyers rouennais qui devraient être en 2020 totalement exemptés de cette taxe (l'incertitude reste très grande en ce qui concerne les autres foyers). L'Etat n'a par ailleurs jamais évoqué la manière de traiter pour l'avenir le fait que la taxe d'habitation était une taxe dynamique grâce aux nouvelles constructions de logements.

Toutes choses égales par ailleurs, cette réforme devrait aboutir à une exonération moyenne par foyer fiscal rouennais de près de 500 €, représentant un produit global de 14 M€ pour la Ville.

b. Les dotations de l'Etat : 34,49 M€

Quasiment stable par rapport au montant global des dotations notifiées par l'Etat à la Ville au titre de l'année 2018 (soit + 0,23 %), le montant des dotations de fonctionnement versées par l'Etat à la Ville s'établit à 34,49 M€ (+ 0,07 M€ par rapport à 2018). Cette relative stabilité représente en réalité un recul des moyens des collectivités, compte tenu de l'inflation prévue pour 2019 à 1,4%.

|                                     | <b>Notifié 2017</b> | <b>BP 2018</b>    | <b>Notifié 2018</b>  | <b>BP 2019</b>       |
|-------------------------------------|---------------------|-------------------|----------------------|----------------------|
| Dotation forfaitaire                | 27.595.537          | 27.595.537        | 27 410 678,00        | 27 264 506,00        |
| Dotation solidarité urbaine         | 2.965.808           | 2.965.808         | 3 264 914,00         | 3 526 607,00         |
| Attributions compensation fiscalité | 2.625.084           | 2.270.000         | 2 655 396,00         | 2 655 396,00         |
| Autres dotations                    | 1.115.007           | 1.077.504         | 1 077 504,00         | 1 040 000,00         |
| <b>TOTAL DOTATIONS ETAT</b>         | <b>34.301.436</b>   | <b>33.908.849</b> | <b>34 408 492,00</b> | <b>34 486 509,00</b> |

L'estimation du montant des dotations de l'Etat au profit de la Ville de Rouen pour l'année repose sur les hypothèses suivantes :

- Dotation forfaitaire : principale dotation de l'Etat versée aux communes, ses modalités de calcul ne sont pas modifiées pour l'année 2019. Son montant est déterminé à partir du montant perçu en 2018. Un écrêtement est pratiqué (afin de financer l'augmentation des enveloppes de la DGF dédiées à la péréquation) lorsque le potentiel financier n-1 par habitant de la commune est supérieur à 75% du potentiel financier moyen par habitant n-1 de l'ensemble des communes. Ainsi, la dotation forfaitaire 2019 devrait être écrêtée d'un montant estimatif de 148.384 €.
- Dotation de solidarité urbaine : destinée à aider les communes de plus de 5.000 habitants, la DSU est la plus importante des dotations de péréquation. Depuis sa réforme, la DSU est désormais versée aux 2/3 des communes de plus de 10.000 habitants selon un classement qui dépend du potentiel financier (30%), du revenu (25%), des bénéficiaires d'aides au logement (30%) et des logements sociaux (15%). Au vu de ses indicateurs, la Ville devrait bénéficier en 2019 d'une majoration, estimée à ce stade à 261.000 €, du montant de la DSU qu'elle a perçu en 2018.



- Stabilité de la dotation générale de décentralisation, inscrite à hauteur d'1 M€ ainsi que des attributions de compensation de fiscalité, dont le montant notifié en 2018 est reconduit pour 2019.

c. Les dotations de la Métropole : 6,26 M€

S'établissant à près de 6,26 M€, les dotations en provenance de la Métropole sont composées de l'allocation compensatrice, prévue à 3,63 M€ et de la dotation de solidarité communautaire inscrite à hauteur de 2,62 M€.

Après avoir été corrigée à la hausse en 2017, à hauteur de 3,2 M€, suite à la CLETC<sup>1</sup> du 7 novembre 2017, afin d'intégrer les recettes issues de la gestion des parkings en ouvrage qui avaient été omises de l'assiette du calcul lors de l'évaluation financière initiale de ce transfert en 2015, l'attribution de compensation pour 2018 a connu de nouveaux ajustements, afin de prendre en compte le transfert de la gestion des stations de vélos Cy'Clic ainsi qu'une prise en charge partielle par la Métropole des charges de centralité supportées par la Ville, associées aux transferts de l'Opéra, de l'ESADHAR et de la patinoire.

Ainsi, les mouvements financiers intervenus sur l'attribution de compensation de la Ville à la suite de la CLETC du 2 juillet dernier sont de trois ordres :

- Prise en compte partielle des charges de centralité pour 2 M€ ;
- Prise en compte du transfert de la gestion des vélos Cy'clic pour 136 K€ ;
- Transfert des trois équipements : - 478 K€ pour l'Opéra, -1,57 M€ pour l'ESADHAR et - 1,38 M€ pour la patinoire.

L'attribution de compensation pour 2019 intègre en année pleine la conséquence des transferts intervenus au cours de l'année 2018.

L'évolution de l'attribution de compensation de fonctionnement de la Ville de Rouen sur la période 2015 – 2019 est la suivante :

|                                                                                               | 2015         | 2016        | 2017        | 2018                    | 2019                    |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|-------------|-------------|-------------------------|-------------------------|
| <b>Montant initial</b>                                                                        | <b>20,92</b> | <b>7,84</b> | <b>3,39</b> | <b>3,54<sup>2</sup></b> | <b>4,76<sup>3</sup></b> |
| Transfert Voirie Urbanisme                                                                    | -10,80       |             |             |                         |                         |
| Transfert des services communs                                                                | -2,06        |             |             |                         |                         |
| Transfert Stade Diochon                                                                       | -0,22        | -0,26       |             | 0,01                    | 0,02                    |
| Transfert des Musées                                                                          |              | -4,40       |             |                         |                         |
| Transfert taxe aménagement                                                                    |              | 0,21        | 0,21        | 0,14                    | 0,14                    |
| Correctif transfert voirie – parkings (dont rattrapage en 2017 des années 2015, 2016 et 2017) |              |             | 3,26        | 1,09                    |                         |
| Transfert Aitre Saint Maclou                                                                  |              |             | - 0,06      |                         |                         |
| Ajustement affichages Decaux (dont rattrapage en 2018 des années 2015 à 2018)                 |              |             |             | 0,54                    | 0,14                    |
| Prise en charge partielle des charges de centralité + transferts 2018                         |              |             |             | -0,40                   | - 1,43                  |
| <b>MONTANT FINAL</b>                                                                          | <b>7,84</b>  | <b>3,39</b> | <b>6,80</b> | <b>4,92</b>             | <b>3,63</b>             |

<sup>1</sup> Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges

<sup>2</sup> 3,54 M€ = 6,80 M€ – 3,26M€ des parkings

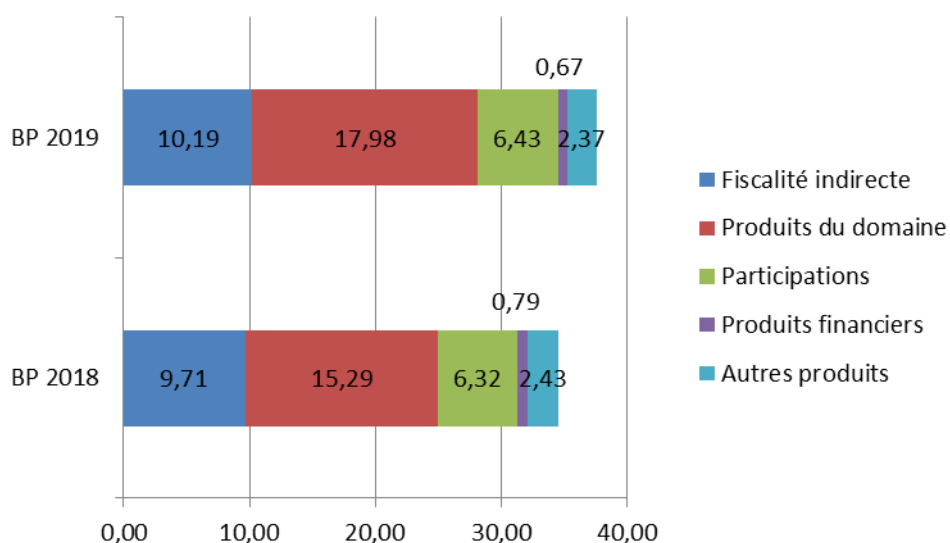
<sup>3</sup> 4,76 M€ = 4,92 M€ - 0,01 M€ stade Diochon – 0,54 M€ affichages Decaux + 0,4 M€ transferts 2018 et prise en charge partielle charges centralité

La dotation de solidarité communautaire a été augmentée en 2018 de 700.000 € pour l'ensemble des communes de la Métropole, ce qui a représenté 188 K€ pour la Ville de Rouen.

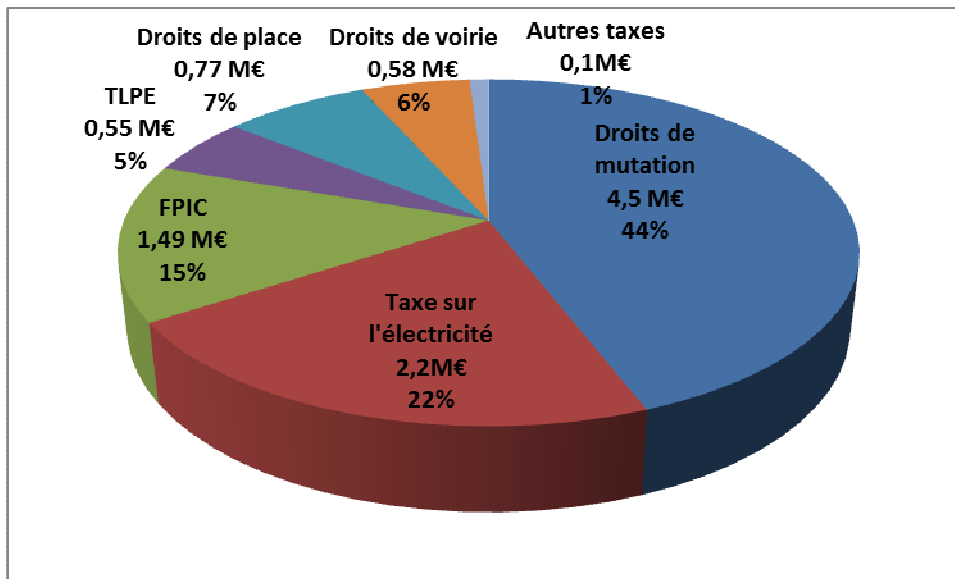
d. Les autres recettes de gestion : 37,63 M€

Estimées au BP 2019 à hauteur de 37,63 M€, les autres recettes de gestion représentent plus de 24 % de la globalité des recettes de fonctionnement de la collectivité. Ces recettes peuvent être classées de la façon suivante :

| M€                  | BP 2017      | BP 2018      | BP 2019      |
|---------------------|--------------|--------------|--------------|
| Fiscalité indirecte | 9,39         | 9,71         | 10,19        |
| Produits du domaine | 14,21        | 15,29        | 17,98        |
| Participations      | 5,94         | 6,32         | 6,43         |
| Produits financiers | 0,90         | 0,79         | 0,67         |
| Autres produits     | 2,87         | 2,43         | 2,37         |
| <b>TOTAL</b>        | <b>33,29</b> | <b>34,54</b> | <b>37,63</b> |



⇒ Fiscalité indirecte



La hausse de près de 0,48 M€ (soit + 4,9 %) par rapport aux recettes prévues au BP 2018 provient essentiellement de la progression (+ 0,5 M€) du produit de la taxe additionnelle sur les droits de mutation, inscrits à hauteur de 4,5 M€ au BP 2019.

Le produit de la fiscalité indirecte est également composé de la taxe sur l'électricité pour 2,2 M€ (en hausse de 0,1 M€ par rapport au montant voté au BP 2018).

Ces recettes comprennent également les recettes liées aux droits de place (marchés et foires) pour 0,77 M€, les droits de voirie pour 0,58 M€ ou encore la taxe locale sur la publicité extérieure pour 550 K€.

Est également comptabilisée dans cette catégorie, la recette provenant du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC).

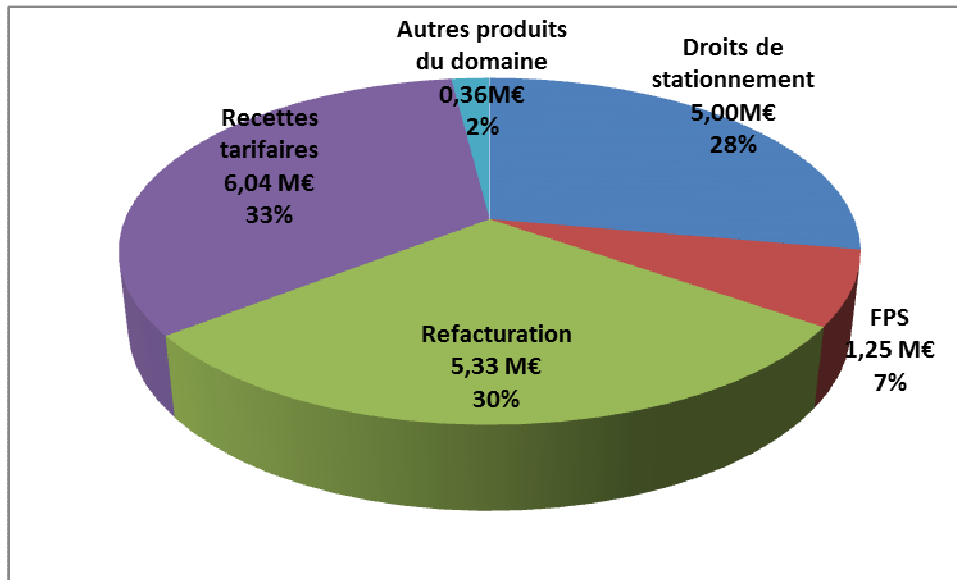
La Métropole est en effet bénéficiaire, depuis 2015, de ce mécanisme qui assure une péréquation entre collectivités et répartit une fraction du montant qui lui est attribué entre ses communes membres.

La Ville a perçu à ce titre en 2018 la somme globale d'1,5 M€. Ce montant de recettes est reconduit à titre prévisionnel pour l'année 2019. Le montant définitif est connu chaque année à la fin du printemps. Il évolue peu depuis plusieurs années.

⇒ Produits du domaine

D'un montant global de quasiment 18 M€, les produits du domaine, en forte progression (+ 2,7 M€ soit + 17,6%) par rapport au BP 2018 représentent 47,8 % des « autres recettes de fonctionnement ».

### REPARTITION PRODUITS DU DOMAINE AU BP 2019



Cette évolution conséquente entre 2018 et 2019 s'explique d'une part par la hausse du produit issu des droits de stationnement et d'autre part par la hausse des recettes liées à la refacturation de prestations assurées par la Ville pour le compte de la Métropole (mise en place d'une convention de gestion concernant la patinoire) et ainsi que pour le compte du CCAS.

#### ○ **Stationnement payant sur voirie**

Un montant global de 6,25 M€ de recettes liées au stationnement payant sur voirie est inscrit au titre du budget 2019 et se décompose de la façon suivante :

- 5 M€ de recettes liées au paiement de la redevance de stationnement par les usagers ;
- 1,25 M€ de recettes correspondant au règlement du forfait post-stationnement par les automobilistes ayant omis de s'acquitter de la redevance de stationnement. Cette recette est estimée à partir de 50.000 forfaits de post – stationnement distribués en 2019 pour une valeur unitaire de 25 €.

En contrepartie des missions exercées, la SPL Rouen Normandie Stationnement reçoit de la part de la Ville une rémunération composée de deux volets :

- Une part fixe, correspondant aux charges fixes supportées par la SPL pour la mise en œuvre des missions qui lui sont confiées. Le montant spécifié dans le contrat de concession de cette part fixe est d'1,29 M€ ;
- Une part variable correspondant à un pourcentage des recettes encaissées par la Ville au titre du stationnement payant sur voirie et des forfaits post- stationnement

réglés par les automobilistes. Une dépense prévisionnelle de 0,66 M€ a été prévue à ce titre.

La loi prévoit également un reversement du produit des forfaits de post – stationnement à l'EPCI de regroupement, pour la réalisation des opérations destinées à améliorer, notamment les transports en commun. Ce reversement entre la Ville et la Métropole s'effectuera « déduction faite des coûts de mise en œuvre des forfaits de post – stationnement » et est estimé à 0,4 M€ pour l'année 2019.

Il s'agit en 2019 d'un reversement d'une part des forfaits perçus en 2018. Ce décalage d'un an a été prévu dès la conception de la réforme des modalités de fonctionnement du stationnement payant.

- **Refacturation des prestations effectuées par la Ville dans le cadre de l'exécution de conventions de gestion**

Inscrites à hauteur de 5,33 M€ au titre du BP 2019, ces recettes sont constituées des remboursements effectués à hauteur de 4,38 M€ (en hausse de 1,7 M€ par rapport aux recettes inscrites au BP 2018) par la Métropole au budget de la Ville dans le cadre des conventions de gestion signées entre les deux collectivités.

Outre la mise en place de la facturation des coûts liés à l'exploitation de la patinoire représentant une recette globale d'1,55 M€ (dont 0,85 M€ de personnel et 0,7 M€ de frais de fonctionnement courant), 1,45 M€ sont prévus au titre des conventions de prestations concernant les espaces publics (correspondant notamment à la refacturation concernant la voirie des astreintes supportées par la Ville tant au niveau du personnel que du matériel, à l'entretien des espaces verts situés autour des musées ainsi qu'autour des zones d'activité économique, tout comme les activités de signalisation et de valorisation du patrimoine naturel et paysager) et 790 K€ sont inscrits au titre de la convention de gestion des musées. 413 K€ concernent la convention d'entretien des véhicules.

Conséquence de la conclusion d'une convention de services entre la Ville et son CCAS, certaines prestations réalisées au bénéfice de ce dernier par les services municipaux sont refacturées au CCAS. La refacturation de ces différentes prestations (informatiques, logistique, gestion du personnel) est estimée à près de 0,44 M€ pour 2019.

- **Les recettes tarifaires**

Elles représentent un montant global de 6,04 M €. Elles sont notamment composées des recettes liées à la facturation des prestations de restauration collective pour 2,03 M€, des prestations de garde d'enfants dans les crèches municipales pour 0,9 M€, des droits d'entrée dans les équipements sportifs de la Ville pour 0,7 M€ ou encore la facturation des prestations périscolaires assurées par du personnel de la Ville pour 0,72 M€. Sont également comprises dans le périmètre de ces recettes tarifaires les participations des familles à l'inscription de leurs enfants au Conservatoire à Rayonnement Régional pour 300 K€ ou encore aux accueils de loisirs municipaux pour 320 K€.

Les actualisations tarifaires qui seront proposées au cours de l'année 2019 seront effectuées dans la limite du taux d'inflation communiqué par l'INSEE le 13 décembre dernier (soit + 1,9 %) correspondant à l'évolution de l'indice des prix à la consommation entre novembre 2017 et novembre 2018.

⇒ Les produits financiers

Les recettes financières sont composées à hauteur de 448.000 € du produit généré par les swaps contractés par la Ville et pour 210.136 € du remboursement de dette par la Métropole.

⇒ Les participations

Elles sont majoritairement constituées de participations de la Caisse d'allocations familiales (CAF) pour le fonctionnement des crèches collectives et familiales (3,49 M€), l'accompagnement à la scolarité (1 M€), les accueils de loisirs (0,35 M€) et le fonctionnement du centre social Grammont (0,1 M€) et de financements de l'Etat (0,96 M€) au bénéfice des actions d'accompagnement à la scolarité menées par la Ville (0,35 M€), mais également destinés au financement du Conservatoire (0,18 M€), des actions comprises dans le contrat de Ville (0,15 M€) ou encore des dotations permettant de financer l'organisation des élections, du recensement et la délivrance des titres d'identité (0,17 M€).

⇒ Les autres produits

Ils sont notamment composés du produit des loyers pour 1,09 M€ et de la participation du personnel aux tickets restaurants pour 860 K€. Des remboursements de rémunération de personnel et de charges sociales sont également estimés à près de 0,37 M€.

## 2. Les dépenses de fonctionnement 2019

Intégrant des hausses conséquentes (pour + 1,67 M€) de tarifs s'appliquant à des dépenses incompressibles (comme les fluides ou les contrats de maintenance), l'organisation d'évènements publics d'ampleur exceptionnelle comme l'Armada (0,71 M€ hors frais de personnel) ou encore le reversement d'une partie du produit des forfaits post stationnement à la Métropole (0,4 M€), le niveau des dépenses réelles de fonctionnement proposé au BP 2019 est quasiment stable par rapport au montant des dépenses votées au titre du BP 2018.

|                       | <b>BP 2017</b>        | <b>BP 2018</b>          | <b>BP 2019</b>        | <b>Evolution<br/>BP 19/BP 18</b> |
|-----------------------|-----------------------|-------------------------|-----------------------|----------------------------------|
| Dépenses de personnel | 87 532 000,00         | 86 352 000,00           | 86 000 000,00         | - 0,41%                          |
| charges financières   | 6 230 000,00          | 5 541 000,00            | 4 800 000,00          | - 13,37%                         |
| autres dépenses       | 46 579 094,78         | 48 174 624,59 €         | 49 609 200,00         | + 2,98 %                         |
| <b>TOTAL</b>          | <b>140 341 094,78</b> | <b>140 067 624,59 €</b> | <b>140 409 200,00</b> | <b>+ 0,24 %</b>                  |

### a. Les dépenses de personnel

Représentant 61,25 % des dépenses réelles de fonctionnement, la maîtrise de la masse salariale demeure un enjeu prioritaire du pilotage budgétaire de la collectivité.

Après une hausse contenue de la masse salariale en 2017 liée à la spécificité de l'exercice (élections et réforme statutaire) un plan prévisionnel d'économies a été institué en 2018. L'objectif fixé dans ce plan sera atteint pour 2018, les crédits consacrés aux dépenses de personnel devraient s'établir à 86 M€, en baisse de 0,73 M€ par rapport à 2017.

| <b>M€</b>                            | <b>CA 2015</b> | <b>CA 2016</b> | <b>CA 2017</b> | <b>CA<br/>2018<br/>projeté</b> | <b>BP 19</b> |
|--------------------------------------|----------------|----------------|----------------|--------------------------------|--------------|
| Dépenses de personnel (chapitre 012) | 85,45          | 84,62          | 86,73          | 86,00                          | 86,00        |

L'exigence de maîtrise de la masse salariale a été reconduite pour la préparation du BP 2019. L'objectif est d'atteindre une stabilité des dépenses de personnel entre les exercices 2018 (compte administratif projeté) et 2019. Ainsi 86 M€ de dépenses de personnel sont proposés au budget primitif 2019.

Cette stabilité globale intègre comme toutes les années précédentes des redéploiements internes, ainsi que les conséquences individuelles des dispositifs statutaires traditionnels comme le GVT ou nouveaux comme la PPCR.

C'est ainsi par exemple que la collectivité donne les moyens nécessaires au nouveau centre social Simone Veil de fonctionner à Grammont à destination d'une large population ainsi qu'en attestent les indicateurs de fréquentation au centre de loisirs, aux ateliers parentalité ainsi qu'aux activités en direction des familles.

De même, la maison du plateau du Chatelet, reconfigurée en équipement public à vocation sociale et d'insertion va ouvrir à la population en début d'année.

Un important chantier de mutualisation des équipes gestionnaires RH va également être conduit entre la Ville et le CCAS.

#### b. Frais financiers

Pour l'exercice 2019, les frais financiers sont estimés à hauteur de 4,8 M€, contre 5,54 M€ au BP 2018, soit une baisse de -741 K€ (-13,37%).

Ces crédits permettent à la fois de régler les intérêts des emprunts souscrits par la Ville mais également les intérêts générés par les outils de gestion de la trésorerie ainsi que l'ensemble des charges liées aux instruments de couverture souscrits par la Ville (les recettes liées à ces instruments de couverture sont enregistrées dans les recettes de fonctionnement à la rubrique des produits financiers).

Cette évolution est rendue possible à la fois grâce au maintien, à des niveaux très bas, des taux d'intérêt et au désendettement important poursuivi par la Ville au titre de l'année 2018. Cette prévision tient naturellement compte des emprunts conclus en 2018, dont les premières échéances s'imposeront en 2019, à savoir :

- **Emprunt La Banque Postale** : 4,5 M€, sur 15 ans, à taux fixe 1,29 %
- **Emprunt Crédit Agricole - BEI** : 1,5 M€, sur 15 ans, à taux fixe 1,23 %.

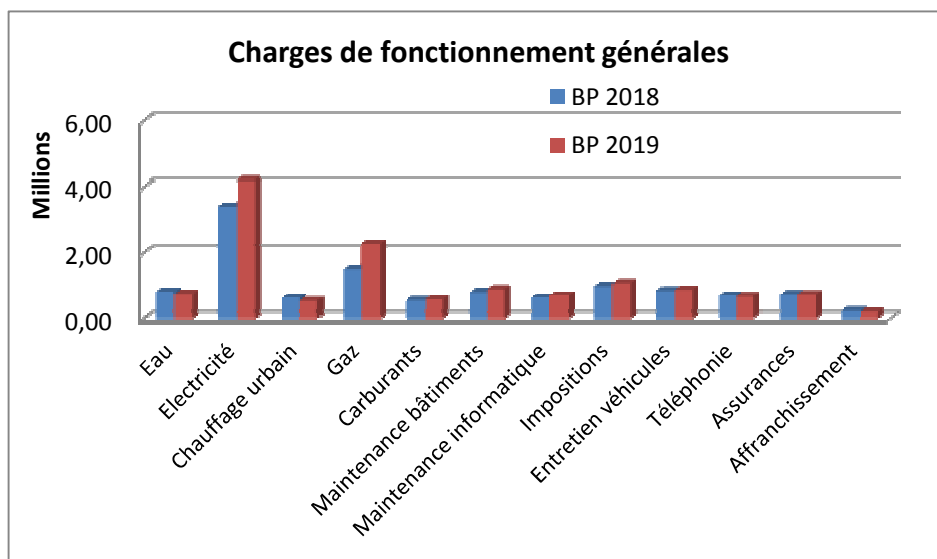
#### c. Charges de fonctionnement de la collectivité

Ces dépenses sont constituées de l'ensemble des crédits qui permettent d'assurer le bon fonctionnement de la collectivité et regroupent l'ensemble des dépenses relatives aux achats et prestations (fluides, contrat de maintenance des bâtiments ainsi que des équipements informatiques, charges immobilières, assurances, dépenses d'affranchissement et de téléphonie, etc.).

Y sont également comptabilisées l'ensemble des dépenses dites « financières » mais ne constituant pas de frais financiers ou des charges d'intérêt (il s'agit notamment de l'ensemble des crédits prévus pour comptabiliser la constatation de créances irrécouvrables, l'annulation de titres de recettes émis sur exercices antérieurs, le paiement de la TVA pour certaines opérations particulières ou encore des charges de gestion exceptionnelles...).

S'établissant à 13,67 M€ au titre du BP 2019, ces dépenses de structure subissent une hausse importante (+ 13,9 % soit + 1,67 M€) par rapport au BP 2018 (pour mémoire : 12 M€).





Au titre du BP 2019, ces charges de fonctionnement sont principalement composées des postes de dépenses suivants : électricité (4,19 M€), combustible (2,29 M€), impôts et redevances (1,1 M€), téléphonie (698K€), consommation d'eau (760 K€), primes d'assurances (748 K€), maintenance des bâtiments et équipements municipaux (910 K€) ou encore les dépenses liées au chauffage urbain (550 K€).

Cette forte progression s'explique principalement par la hausse des tarifs d'électricité et de gaz que la Ville subira en 2019 consécutivement aux nouvelles conditions tarifaires issues, à l'automne 2018 du renouvellement de ces marchés de fourniture. Cette évolution des tarifs se traduira par une augmentation annuelle des dépenses d'1,59 M€.

Néanmoins, cette hausse ne sera pas supportée en intégralité par la Ville de Rouen. En effet, dans le cadre des conventions de gestion de la Patinoire et de gestion des Musées, une partie de ces surcoûts (1,1 M€) est refacturée contractuellement à la Métropole.

L'évolution des dépenses de maintenance des bâtiments à la hausse (+ 92,7 K€ soit + 11,35 % par rapport au BP 2018) s'explique notamment par l'entrée dans le patrimoine de la Ville de l'immeuble Alpha, reprise consécutive à la clôture de la CPA dédiée avec RNA. Ces dépenses nouvelles de maintenance seront compensées par les recettes locatives issues de l'exploitation commerciale de ce bâtiment.

Des économies sont néanmoins réalisées sur d'autres postes.

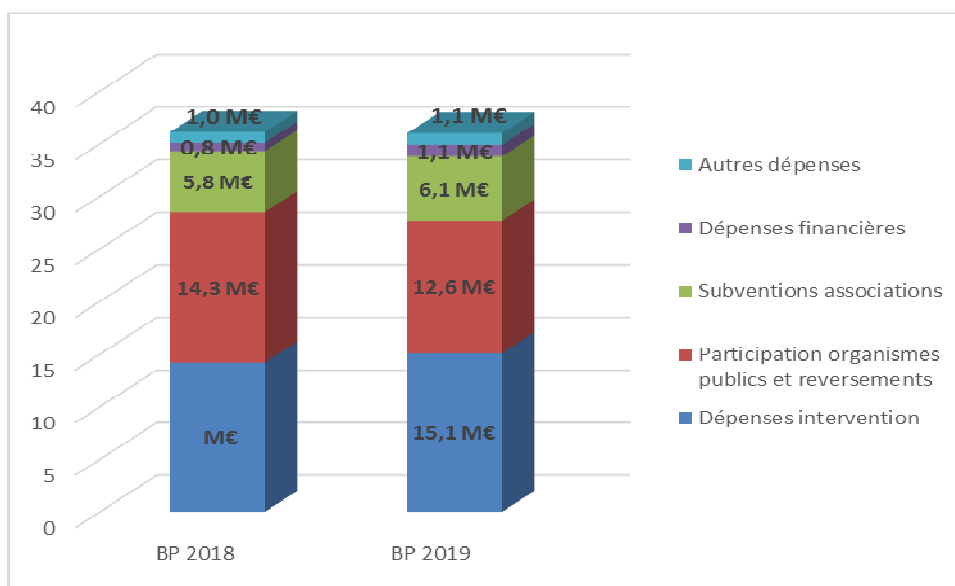
Ainsi, les dépenses d'eau baissent de 9,14 % de BP 2018 à BP 2019 (soit – 76 K€) et celles consacrées au chauffage urbain enregistrent une diminution de 16,03 % (soit – 105 K€). Quant aux dépenses de téléphonie de la Ville, elles présentent un recul de l'ordre de 4,03 % soit une réduction des crédits de 29 K€. Les frais d'affranchissement baissent également de 28 K€.

722 K€ seront également consacrés à la maintenance des applications et infrastructures informatiques et 594 K€ à l'achat de carburant.

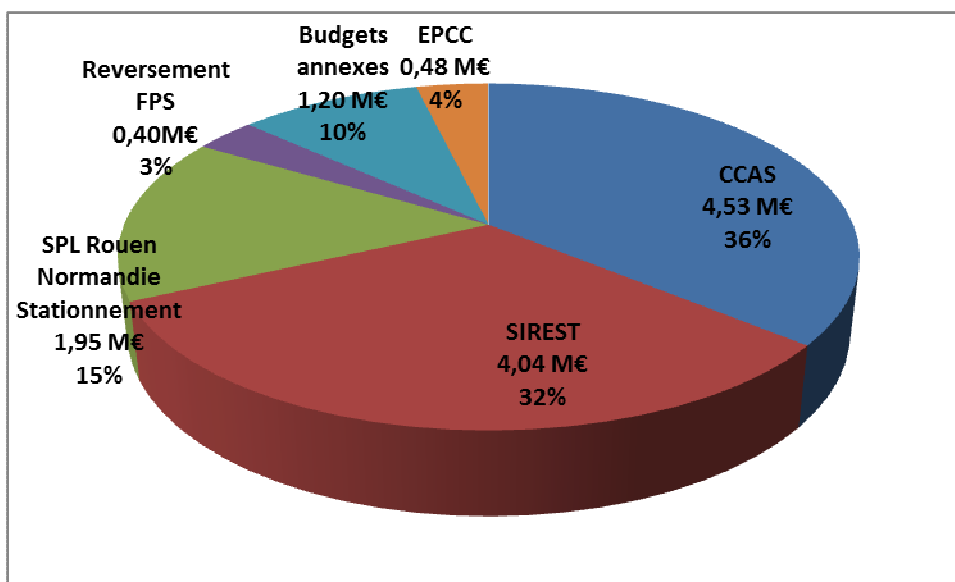
Il est prévu 222 K€ pour l'affranchissement du courrier.

d. Les autres dépenses de fonctionnement

S'élevant à près de 35,94 M€, ces autres dépenses de fonctionnement regroupent les dépenses suivantes :



⇒ Participation aux organismes publics dont la commune est membre (SPL, CCAS, SIREST, EPCC...) : 12,59 M€, en baisse d'1,69 M€ par rapport au BP 2018 :



Cette évolution s'explique notamment par le transfert, intervenu en 2018, de la participation de la Ville aux EPCC de l'Opéra et de l'ESADHAR. Les contributions obligatoires de ces deux EPCC (respectivement 1 M€ et 1,47 M€) sont désormais acquittées par la Métropole dans leur intégralité.

Une nouvelle participation, au bénéfice de la Métropole, est inscrite au BP 2019 à hauteur de 0,4 M€ et concerne le reversement d'une partie du produit des forfaits post stationnement perçus par la Ville en 2018. Ce reversement, rendu obligatoire par la loi, s'effectue déduction faite des coûts de mise en œuvre de ces forfaits post stationnement.

La participation la plus importante du budget de la Ville concerne le versement au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), qui s'élève pour 2019 à 4,53 M€, en progression de 187 K€ par rapport au BP 2018 pour tenir compte du désengagement financier de certains partenaires du CCAS (Etat et Département) concernant les accueils de jour.

4,04 M€ (montant stable par rapport au BP 2018) seront versés au SIREST au titre de la contribution 2019 de la Ville à ce syndicat mixte chargé d'assurer la gestion de la restauration scolaire.

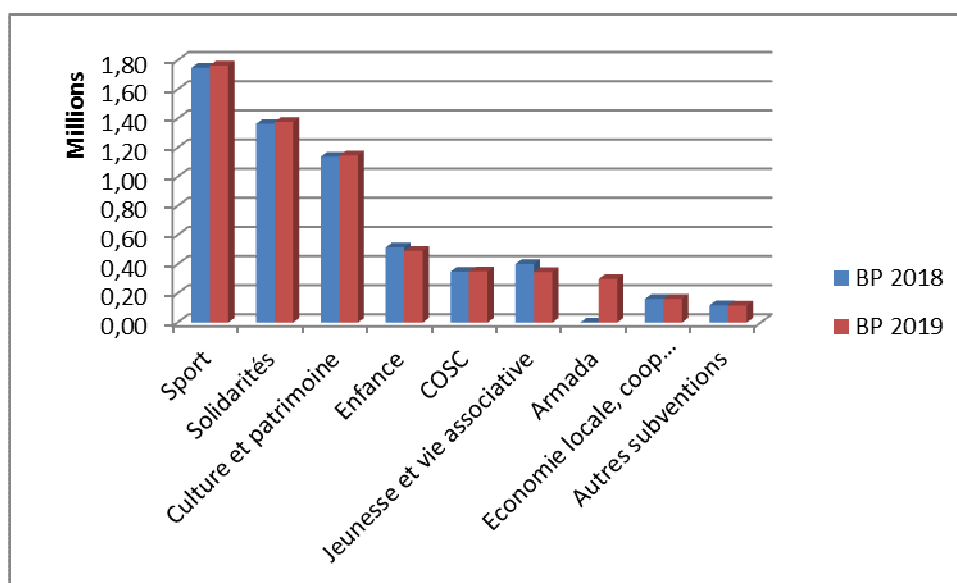
Une contribution, identique par rapport au montant versé en 2018 est également prévue, pour le Centre Dramatique National (475 K€).

La somme de 1 M€ sera prélevée du Budget principal pour financer le budget annexe consacré à la gestion de l'Etincelle et 0,19 M€ seront nécessaires à l'équilibre budgétaire du budget annexe des locations immobilières aménagées soumises à la taxe sur la valeur ajoutée.

⇒ Les subventions de fonctionnement aux associations : 6,06 M€ proposés au BP 2019, en hausse de 258 K€ (soit + 4,45%) par rapport au BP 2018.

La progression des crédits consacrés aux subventions de fonctionnement aux associations est liée à l'inscription de la somme de 300.000,00 € au bénéfice de l'association organisatrice de l'Armada. Le montant des subventions versées aux associations hors Armada reste quant à lui stable par rapport à 2018. Ce maintien, dans un contexte très contraint, et compte tenu de l'effort supplémentaire consenti pour l'Armada, reflète la priorité que la municipalité a fait en faveur de la vie associative rouennaise.

Voici ci-après la ventilation par grande thématique des subventions qu'il est prévu d'attribuer par la Ville en 2019 :



Ainsi, 1,76 M€ seront répartis entre les associations sportives, 1,38 M€ entre les associations œuvrant dans le domaine de l'aide sociale et 1,15 M€ pour les associations culturelles.

Des crédits seront distribués aux crèches associatives pour près de 437 K€ et aux associations intervenant auprès des personnes âgées pour 214 K€.

⇒ Les dépenses d'intervention : 15,1 M€, en hausse de 0,87 M€ par rapport au BP 2018 (soit + 6,12%) :

Au-delà des crédits consacrés au personnel de la Ville, aux dépenses de fonctionnement de l'administration et aux participations et subventions versées à ses partenaires, la Ville dispose de crédits de fonctionnement destinés notamment à :

- L'entretien des espaces publics et naturels,
- L'organisation de manifestations publiques comme la Foire Saint Romain ou l'Armada,
- L'organisation des temps scolaires et péri-scolaires ainsi que l'achat de fournitures pour les écoles de la Ville,
- L'organisation de manifestations culturelles et d'actions menées auprès de la jeunesse et des acteurs de la vie associative,
- L'entretien et la promotion des équipements sportifs,
- L'organisation et l'animation du réseau des bibliothèques municipales,
- La gestion de l'ensemble des actes d'état civil dont la ville a la responsabilité.

La progression de la prévision de ces dépenses d'intervention entre le BP 2018 et le BP 2019 provient en partie des crédits prévus pour l'organisation de l'Armada 2019 (412 K€ hors frais de personnel), manifestation d'envergure internationale à laquelle la Ville prend part de façon active.

#### **BUDGET PREVISIONNEL ARMADA 2019**

|                                    | <i>2018</i>  | <i>BP 2019</i> |
|------------------------------------|--------------|----------------|
| Total des dépenses                 | 300 000,00 € | 712 000,00 €   |
| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT GENERAL |              | 412 000,00 €   |
| SUBVENTION                         | 300 000,00 € | 300 000,00 €   |

## **II. Une nette amélioration des soldes d'épargne**

L'épargne brute est en progression de 3.36% du fait d'une hausse moins rapide des dépenses que des recettes de fonctionnement.

Bien que très légèrement négative au niveau du budget primitif, la prévision d'épargne nette est en nette amélioration du fait de la sensible hausse de l'épargne brute mais également de la diminution du capital de la dette remboursé.

|                                     | BP 2018            | BP 2019           | % d'évolution |
|-------------------------------------|--------------------|-------------------|---------------|
| Recettes réelles de fonctionnement  | 155 524 709        | 156 386 057       | 0,55%         |
| Dépenses réelles de fonctionnement  | 140 067 624        | 140 409 200       | 0,24%         |
| <b>épargne brute</b>                | <b>15 457 085</b>  | <b>15 976 857</b> | <b>3,36%</b>  |
| -amortissement capital de la dette  | 17 581 733         | 16 762 828        | -4,66%        |
| <b>épargne nette prévisionnelle</b> | <b>- 2 124 648</b> | <b>- 785 971</b>  |               |

## **III. UNE POURSUITE DES INVESTISSEMENTS**

L'inscription d'un volume de crédits d'investissement (hors dette) de plus de 25 M€ permettra outre la poursuite des opérations engagées par la Ville le démarrage de nouveaux projets.

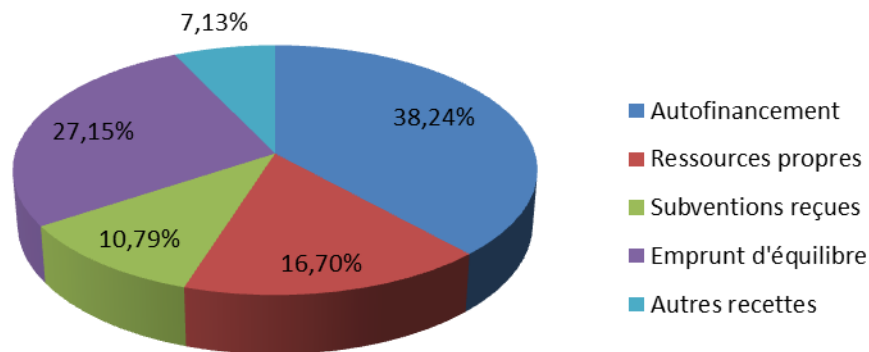
L'amélioration du niveau d'autofinancement dégagé à partir de la section de fonctionnement couplée à l'optimisation des ressources propres d'investissement permettra de restreindre le recours à l'emprunt 2019 et de poursuivre le désendettement de la Ville.

### **1. Les recettes d'investissement**

Le financement des dépenses d'investissement au BP 2019 (hors mouvements financiers équilibrés en dépenses et en recettes d'investissement)<sup>4</sup> révèle une répartition très équilibrée entre l'autofinancement, l'emprunt et l'ensemble des ressources propres :

|                     | BP 2019              |
|---------------------|----------------------|
| Autofinancement     | 15 976 857,00        |
| Ressources propres  | 6 979 000,00         |
| Subventions reçues  | 4 484 029,00         |
| Emprunt d'équilibre | 11 342 814,00        |
| Autres recettes     | 3 000 300,00         |
| <b>TOTAL</b>        | <b>41 783 000,00</b> |

<sup>4</sup> Sont exclues les recettes d'ordre correspondant à des opérations patrimoniales, les recettes financières correspondant à la prise en compte des OCLT et les recettes relatives aux opérations sous mandat (opération d'investissement réalisée pour le compte d'un tiers et qui donne lieu à remboursement par ce tiers).



#### a. L'autofinancement

L'excédent (ou l'épargne brute) dégagé sur la section de fonctionnement et qui correspond à la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement s'élève à 15.976.857 € au BP 2019, soit une amélioration de l'autofinancement dégagé au budget primitif de près de 520.000 € (15.457.084,91 € au BP 2018). Cet excédent permettra de financer plus de 38% (contre 33% au BP 2018) des dépenses d'investissement proposées au titre de ce budget.

#### b. Les ressources propres : 6,98 M€

Les ressources propres sont des ressources définitives de la section d'investissement qui ne sont pas destinées à des dépenses d'investissement identifiées. Elles sont composées de dotations d'investissement versées par l'Etat (principalement le FCTVA<sup>5</sup>), mais également des produits de cessions immobilières.

Au vu du volume des dépenses d'investissement réalisées au cours de l'exercice 2018, le montant du FCTVA que la Ville percevra en 2019 est estimé à 3,2 M€.

Le produit global que pourrait générer la vente d'actifs immobiliers au cours de l'année 2019 est estimé à 3,78 M€ et correspond aux cessions suivantes :

- 1,16 M€ pour la vente des Murs Saint Yon situés boulevard de l'Europe,
- 1 M€ pour le centre de loisirs situé aux Essarts,
- 1,2 M€ pour le Hameau des Brouettes,
- 0,45 M€ pour la rue Manchon Frères.

Nous poursuivons ainsi une politique permanente amenant à transformer des actifs inutiles

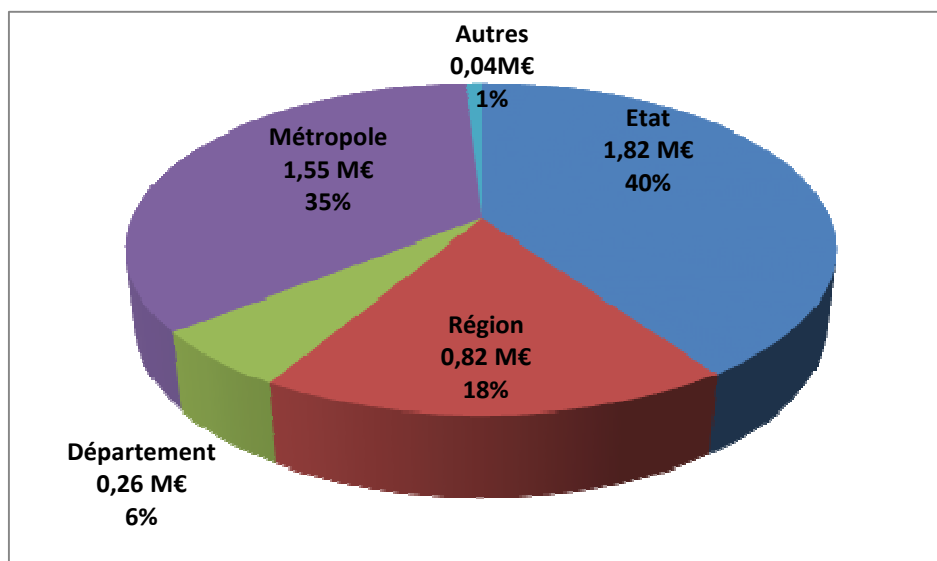
<sup>5</sup> FCTVA : Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur ajoutée. Il s'agit d'un mécanisme forfaitaire de remboursement de la TVA acquittée par la collectivité, calculé à partir des dépenses réalisées par la collectivité l'année N – 1 au titre des études, travaux et acquisitions.

et coûteux en cessions productives de ressources nouvelles pour la Ville (taxes foncières et taxe d'habitation payées par les nouvelles entreprises et/ou nouveaux habitants).

c. Les subventions reçues : 4,48 M€

Engagés dans différents partenariats de financement, les projets portés par la Ville bénéficieront de financements importants de la part de ses principaux partenaires (Etat/Région/Département/Métropole).

REPARTITION DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AU BP 2019



Les principales subventions d'investissement inscrites au titre du BP 2019 sont les suivantes :

- ⇒ Différents projets d'investissement feront l'objet du versement de subventions accordées par l'Etat en 2019. Ainsi, suite à l'avance des travaux de rénovation énergétique de l'Hôtel de Ville, le solde de la subvention « TEPCV » devrait être versé à la Ville cette année (900 K€). Le plan de rénovation des monuments historiques sera également financé par une subvention d'un montant de 600 K€. 80 K€ devraient aussi être versés pour soutenir une étude programmée pour l'abbatiale Saint Ouen. Enfin, le solde de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local notifiée à la Ville pour l'année 2018 (concernant des travaux d'accessibilité) sera également perçu en 2019, les travaux financés étant terminés.
- ⇒ Au titre du Contrat de Métropole, 1,31 M€ de recettes sont attendues en 2019 pour permettre de financer les opérations suivantes :
  - Pylônes et éclairage du stade Mermoz : 656 K€ de subventions inscrites en 2019, en provenance de la Métropole ;
  - Rénovation des serres du jardin des Plantes : 225 K€ de subvention attendue en 2019 de la part de la Région ;
  - Aménagement du site naturel urbain de Repainville : 225 K€ de subvention attendue en 2019 de la part de la Région ;
  - Vestiaires du stade de foot : 200 K€ de subvention attendue en 2019 de la part de la Région.

- ⇒ Au titre du Fonds de Soutien aux Investissements Communaux (FSIC - fonds de concours instauré par la Métropole en 2016), les projets validés par la Métropole devraient donner lieu au versement d'une somme globale de 0,68 M€. Parmi les projets les plus importants portés par la Ville et financés par le FSIC en 2019, peuvent être mentionnés (entre parenthèse sont indiqués les montants FSIC prévus par projet en 2019) :
- Vestiaires du stade de foot rue Lefrançois (81K€),
  - Travaux rénovation toiture piscine Diderot (117 K€) ;
  - Travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux (254 K€) ;
  - Rénovation des serres du Jardin des Plantes (99 K€),
  - Aménagement du site naturel urbain de Repainville (73 K€),
  - Financement du plan de rénovation des Monuments historiques (200 K€).
- ⇒ Des financements spécifiques, s'élevant au total à 285 K€, en provenance de la Région, de la Métropole et du Département, ont également été notifiés à la Ville concernant les travaux d'aménagement de classes nouvelles à l'école Graindor. A ce titre, la somme de 169 K€, correspondant au versement des premiers acomptes, est inscrite au BP 2019.

d. Autres recettes d'investissement : 3,00 M€

Ces recettes comprennent notamment 1.54 M€ liés au rachat par la SEM Rouen Park de 1 100 actions de la ville au prix de 1 400€ dans le cadre d'une réduction-transformation du capital, la Ville restant propriétaire de plus de 84% du capital.

521 K€ sont également inscrits dans le cadre du remboursement par la Métropole de la part des emprunts liée au transfert de la compétence voirie.

e. L'emprunt d'équilibre : 11,34 M€

Le montant de l'emprunt nécessaire pour équilibrer le BP 2019 s'élève à 11,34 M€, en baisse de 2,8 M€ (soit – 19,81 %) par rapport à l'emprunt nécessaire pour équilibrer le BP 2018 et en baisse de 7,18 M€ (soit – 38,75 %) par rapport à l'emprunt nécessaire pour équilibrer le BP 2017, alors même que le montant des dépenses d'investissement réelles (hors dette) est stable.

Il est nettement inférieur au montant du capital de la dette (16,76 M€) qui sera remboursé au cours de l'exercice 2019. Pour la troisième année consécutive la collectivité se désendettera à nouveau et devrait réduire son stock de dette de l'ordre de 5,42 M€.

De plus, cette autorisation d'emprunt maximale proposée au BP n'est en pratique jamais mobilisée en intégralité.

En effet, la reprise du résultat de l'exercice 2018 et les consommations de crédits de l'exercice 2019 permettront probablement lors des Décisions modificatives d'ajuster à la baisse ce montant d'emprunt d'équilibre et de diminuer de façon plus importante encore le niveau d'endettement de la Ville.



## 2. Les dépenses d'investissement

La ventilation des dépenses d'investissement par grandes catégories de dépenses (hors mouvements budgétaires équilibrés en dépenses et en recettes d'investissement)<sup>6</sup> est la suivante :

|                                                | <b>BP 2019</b>       |
|------------------------------------------------|----------------------|
| Remboursement en capital de la dette           | 16 762 828,00        |
| Subventions versées                            | 2 062 944,00         |
| Dépenses d'intervention (travaux, équipements) | 22 957 228,00        |
| <b>TOTAL</b>                                   | <b>41.783.000,00</b> |

### a. Les subventions versées

⇒ Au titre des subventions et fonds de concours que la Ville attribuera en 2019 figurent notamment :

- La participation de la Ville au chantier d'extension et de rénovation de la patinoire (désormais transférée à la Métropole) à hauteur de 20 % - soit 830 K€ pour 2019 – par le biais d'un fonds de concours versé au maître d'ouvrage ;
- Le reversement de subventions perçues initialement par la Ville à la Métropole au titre de différentes opérations d'aménagement pour un montant global de 429 K€ et qui se décompose ainsi : 156,6 K€ correspondant au reversement de la subvention de l'Etat pour le financement de la RN15, 273 K€ correspondant à des subventions reçues pour l'aménagement des Quais Bas Rive Gauche ;
- L'attribution de compensation en investissement versée à la Métropole à hauteur de 371 K€ prenant en compte les transferts d'équipements intervenus en 2018 ;

La subvention au bénéfice de Rouen Habitat pour un montant de 276 K€, correspond à la dernière tranche d'un étalement de la subvention versée dans le cadre du premier protocole CGLLS.

---

<sup>6</sup> Sont exclues des dépenses d'investissement : les dépenses financières correspondant à la prise en compte des OCLT et les dépenses relatives aux opérations sous mandat

b. Les dépenses d'intervention

23 M€ de crédits d'investissement sont proposés pour permettre la poursuite des projets engagés par la Ville, mais également le démarrage de nouveaux projets structurants du mandat.

Ces projets se déclinent autour des axes suivants :

o **Accessibilité et rénovation énergétique du patrimoine municipal :**

Les efforts en matière d'accessibilité des bâtiments accueillant du public et de rénovation énergétique des locaux municipaux seront poursuivis en 2019, donnant lieu aux inscriptions budgétaires suivantes :

Travaux d'accessibilité : 1,6 M€ sont proposés dans le cadre du budget 2019 pour poursuivre les travaux programmés dans le cadre de l'Agenda Accessibilité Programmée (Ad'Ap) adopté par la Ville en 2016. Ces crédits sont destinés notamment aux travaux engagés au sein du Centre Malraux, du gymnase des Cotonniers et de l'école Maupassant.

Travaux d'économies d'énergie dans les bâtiments communaux : l'efficacité énergétique du patrimoine municipal demeure en 2019 une priorité budgétaire pour la collectivité. Engagée dans un vaste programme de rénovation énergétique, 7 bâtiments ont bénéficié depuis 2013 d'une rénovation permettant d'atteindre 20 à 55 % d'économies d'énergies et 3 bâtiments ont été construits avec une haute performance énergétique. 3,85 M€ de crédits seront consacrés aux économies d'énergie cette année, permettant la poursuite des travaux à l'Hôtel de Ville (2,2 M€) et la poursuite de travaux de production énergétique et de changement des menuiseries dans certains groupes scolaires (1,3 M€).

Dans cette dynamique, la Ville a obtenu en juin 2018 le label Cit'ergie niveau 2, témoin de son implication dans la transition énergétique. Ce label vient distinguer les communes et intercommunalités faisant preuve de volontarisme et d'ambition en mobilisant le potentiel offert par leurs leviers d'action dans la lutte contre le réchauffement climatique et la transition énergétique. La Ville compte désormais parmi les 10 villes de plus de 100 000 habitants ainsi reconnues pour leur action.

L'année 2018 a également été marquée par des avancées significatives : vote de la politique énergétique, réalisation de la revue énergétique, construction d'un outil de suivi des consommations et co-construction d'un plan d'action. Parmi ces actions, la Ville prépare la mise à disposition d'une cartographie du potentiel solaire des toitures rouennaises et des crédits sont prévus pour étudier la mise en place de panneaux photovoltaïques sur la toiture d'un équipement de la Ville pour 0,1 M€. Ce projet, fera appel au financement participatif, pour sensibiliser les citoyens rouennais et réduire les coûts d'investissement.

Rénovation des monuments historiques : l'inscription d'1 M€, dont 300k€ nets an de crédits correspondant à la part de la Ville, permettra de débiter la rénovation de plusieurs des monuments historiques de la Ville, comme présenté lors du Conseil Municipal de décembre 2018.

Une programmation pluriannuelle triennale (2019 – 2021) d'1 M€ par an, permettant d'exécuter des travaux de stabilisation, d'entretien et de réparation sur des bâtiments inscrits ou classés au titre des monuments historiques a été définie au cours de l'été 2018 par la Municipalité, en partenariat avec l'Etat et la Métropole.

Cette programmation exceptionnelle sera financée par L'Etat au moyen de la dotation de soutien à l'investissement local (pour 200 K€) et par le biais de la DRAC (40 % pour les bâtiments classés et 20 % pour les bâtiments inscrits) ainsi que par la Métropole dont la participation globale s'élèvera à 200 K€ via le dispositif du FSIC.

Les travaux à réaliser, classés en fonction de trois degrés d'urgences concerneront notamment les bâtiments suivants : le portail des Marmousets de l'église Saint Ouen, le clocher de l'église Saint Godard, la Tour Saint André et l'église Saint Nicaise (flèche et cœur gothique notamment) mais également la porte Guillaume Lion, la fontaine des Augustins ou la fontaine Sainte Marie.

120 K€ de crédits sont également inscrits pour permettre le lancement d'une étude destinée à évaluer les travaux à effectuer pour l'abbatiale Saint Ouen.

o **Renforcement de l'attractivité et amélioration du cadre de vie du territoire :**

Valorisation des équipements sportifs :

Au-delà de la participation de la Ville (830 K€ en 2019) au projet d'extension et de rénovation de la patinoire porté désormais par la Métropole, des crédits sont inscrits au BP 2019 pour permettre de clore les chantiers entamés ces deux dernières années sur des infrastructures sportives. Ainsi, 500 K€ sont prévus pour finaliser la mise aux normes du stade Mermoz et 300 K€ permettront la livraison des nouveaux vestiaires situés rue Lefrançois.

Des études, prévues à hauteur de 70 K€, seront également lancées pour trois futurs projets d'aménagement de terrains synthétiques. Il s'agira d'étudier la réhabilitation des terrains de Grammont et Salomon et le passage en pelouse hybride du terrain d'honneur de Mermoz.

200 K€ de crédits sont par ailleurs prévus pour réaliser des travaux de remise à niveau des bâtiments sportifs et 135 K€ permettront l'acquisition de matériels, la programmation d'études et divers petits aménagements.

Valorisation des espaces publics et naturels : 2,6 M€

L'année 2019 verra la poursuite des travaux d'aménagement du Parc Naturel Urbain de Repainville, pour lesquels 235 K€ de crédits sont inscrits. Ces crédits permettent notamment les études nécessaires à la construction d'un mur végétal qui protégera l'ensemble du parc naturel.

Des crédits (200 K€) permettront également de rénover plusieurs squares et jardins de la Ville.

Les actions de gestion et valorisation des milieux naturels mais aussi les projets en lien avec la nature en Ville seront poursuivis. Ainsi, 90 K€ de crédits sont prévus pour les jardins partagés, 65 K€ pour les jardins familiaux et 75 K€ seront consacrés au fleurissement.

Dans le secteur de la propreté urbaine, de nouveaux investissements permettront également de renouveler le parc matériel de l'unité mécanisée. 530 K€ de crédits sont inscrits pour l'achat de nouvelles balayeuses et laveuses. Ces renouvellements renforceront l'action municipale en la matière et concourront à l'obtention du label Station de Tourisme. Cet effort sera complété par la Métropole dans le cadre d'engins mutualisés avec l'ensemble des communes.

#### Valorisation du patrimoine historique et culturel : 0,83 M€

Dans l'optique de la préparation du bicentenaire de la naissance de l'écrivain normand Gustave Flaubert, un projet de rénovation du Pavillon Flaubert ainsi que l'organisation d'une exposition sur son œuvre à la Bibliothèque Patrimoniale Villon, 95 K€ sont inscrits dès 2019 pour démarrer des études sur les travaux à mener et débiter la sécurisation du parcours muséal.

Dans le cadre de la convention de gestion conclue entre la Ville et la Métropole concernant la gestion des musées, 390 K€ de crédits d'investissement sont prévus en 2019. La Ville réalisera ainsi des travaux dans les musées pour le compte de la Métropole, que cette dernière lui remboursera.

Les travaux de remplacement des verrières de la Bibliothèque Villon se poursuivront en 2019 : 140 K€ sont inscrits à cet effet. Concernant les bibliothèques, 104 K€ de crédits seront consacrés au renouvellement des collections et à l'acquisition de mobilier.

Enfin, dans le cadre de la politique culturelle, le chantier de rénovation et la mise en accessibilité du cinéma Omnia devrait être lancé au dernier trimestre 2019 pour une durée de 18 mois.

#### o **Enfance, solidarité et citoyenneté**

##### Politiques de proximité :

En 2019, avec l'ouverture de la Maison du Plateau, une offre de service public supplémentaire sera déployée sur les hauts de Rouen, en partenariat avec les acteurs institutionnels ou associatifs de l'insertion socio-professionnelle, pour mieux accompagner les usagers dans l'accès aux droits (labellisation « maisons de services aux publics » en cours).

En matière de solidarités sociales, générationnelles et territoriales, la Ville maintiendra son niveau d'intervention. Des crédits seront déployés pour entreprendre des aménagements et assurer les travaux de sécurité/maintenance au sein des différents centres sociaux (410 K€) de la Ville, dont 200 K€ (soit le double du budget voté en 2018) consacrés à la rénovation des maisons de quartier.

##### Enfance : 1,34 M€

L'adaptation de l'organisation des services suite à la refonte de rythmes scolaires à la rentrée 2019 (plus de 60 % des participants s'étant prononcé en faveur de la semaine de 4 jours) et la poursuite des actions éducatives mises en œuvre dans les écoles rouennaises s'accompagneront au cours de l'année d'actions d'équipement et d'aménagement concernant les écoliers rouennais.

350 K€ de crédits sont ainsi destinés au déploiement dans les écoles de matériels informatiques permettant la modernisation des séquences pédagogiques (vidéoprojecteurs interactifs, tablettes, ordinateurs portables...).

En outre l'opération innovante « parler bambin » se poursuivra dans les crèches pour favoriser l'apprentissage du langage chez les tout petits par une approche quasi individuelle dispensée par les agents formés à cette pratique.

300 K€ de crédits sont prévus pour réaliser des aménagements dans les écoles, dont 100 K€ spécifiquement dédiés au réaménagement de l'école Graindor envisagé dans le cadre du développement démographique des quartiers Ouest qui impacte la carte scolaire.

140 K€ permettront de renouveler les matériels et équipements présents dans les offices des écoles et les travaux prioritaires de sécurisation intérieure identifiés pour certains groupes scolaires et structures d'accueil de la petite enfance seront poursuivis en 2019.

221 K€ de crédits seront consacrés aux rénovations des cours d'école.

#### Relation citoyenne et sécurité : 0,84 M€

L'accent sera mis en 2019 sur l'amélioration des conditions d'accueil des usagers avec le développement de télé-procédures grâce à un portail dédié qui permettra aux usagers de suivre en temps réel l'avancée de leurs demandes (état civil, demandes de subvention, organisations de manifestations, réclamations...).

#### Entretien des cimetières : 0,74 M€

Un effort particulier sera effectué en 2019 en doublant le budget des reprises de concessions (200 K€) dans les cimetières de la Ville et leur aménagement, afin de permettre de répondre aux contraintes nouvelles s'imposant pour leur entretien (un budget de 250K€ permettra d'engager la végétalisation de 8000m<sup>2</sup> des cimetières Nord et Monumental dans le cadre du passage progressif au zéro phyto) mais également de répondre aux besoins des populations (entretien courant : 327 K€).

#### Sécurité- prévention de la délinquance :

Les actions de prévention de la délinquance, les actions menées par la Ville en partenariat avec l'Etat et le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance seront poursuivies.

L'équipement de sécurité de la police municipale sera renforcé en 2019 avec l'acquisition d'un pistolet à impulsion électrique supplémentaire (6 K€). Cette arme de dissuasion efficace permettra d'équiper un agent supplémentaire lors de chaque opération. Les missions confiées aux policiers municipaux nécessitent que ceux-ci puissent disposer d'un matériel adapté les protégeant et permettant également d'assurer un meilleur service à la population (missions de nuit, missions Foire Saint Romain, missions coordonnées avec la police nationale...).

Deux nouvelles caméras (50 K€) de vidéo-protection seront installées en 2019 : la première en Zone de Sécurité Prioritaire et la seconde rive gauche à proximité de la place des Emmurées.

#### o **Démocratie participative : 0,3 M€**

Précurseur en matière d'association des habitants à l'élaboration des politiques publiques, la Ville maintiendra en 2019 les moyens consacrés aux politiques de proximité et à la concertation.

Ainsi, 99,5 K€ de crédits sont inscrits dans le cadre de la Gestion Urbaine de Proximité (GUP) pour financer des actions qui accompagneront le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) mais également l'animation du dialogue citoyen au sein de la Maison du Projet.

Doté d'un budget pluriannuel d'1 M€, Le Budget Participatif est quant à lui doté de 200 K€ pour l'année 2019, qui permettront de financer les projets d'intérêt local émanant des conseils de quartier dont le but est d'améliorer le cadre de vie des habitants.

Les projets lauréats de l'appel à projets citoyens lancé en 2018 seront également mis en œuvre au cours de l'année 2019.

o **Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain : 0,39 M€**

La Ville va contractualiser avec l'Etat et la Métropole un plan de renouvellement urbain des quartiers des hauts de Rouen et de Grammont. Ce projet destiné à améliorer l'attractivité résidentielle de ces secteurs repose sur le développement en nombre de forme d'habitat diversifié, d'équipements publics requalifiés et de désenclavement routier. De l'ordre de 20 M€ à la charge de la Ville sur une durée prévisionnelle de 10 ans, des crédits d'étude seront inscrits dès l'année 2019. Ainsi, 282 K€ sont prévus pour débiter les études concernant les écoles et la nouvelle piscine des Hauts de Rouen.

o **Informatisation, maintenance des bâtiments : 7 M€**

Dans le cadre de la modernisation et de la simplification de la gestion des ressources internes, les projets débutés en 2018 au titre de la dématérialisation des relations partenaires de la Ville (avec les entreprises et le comptable public notamment) se poursuivront en 2019, nécessitant une conduite de projet ambitieuse. Ces projets constituent des avancées en profondeur dans la simplification administrative et dans l'optimisation des moyens de la Ville, les outils comme les processus de travail devant être adaptés en temps.

Au niveau informatique, afin de le rendre compatible avec Windows 10 et de préparer le nouvel accord-cadre avec Microsoft (estimé à hauteur de 290 K€), des crédits (190 K€) seront consacrés à la poursuite du renouvellement du parc de postes de travail.

La Ville poursuivra les opérations d'évolution du cœur de réseau informatique (50 K€) ainsi que la mise à niveau des logiciels gérant la téléphonie fixe (90 K€). Le système d'information des bibliothèques sera refondu en 2019 (100 K€) tout comme l'évolution des équipements des piscines ainsi que leur raccordement en fibre (100 K€) sera mené.

Enfin, des crédits (4,8 M€) seront consacrés à la sécurité et maintenance des 700 bâtiments municipaux et du CCAS.

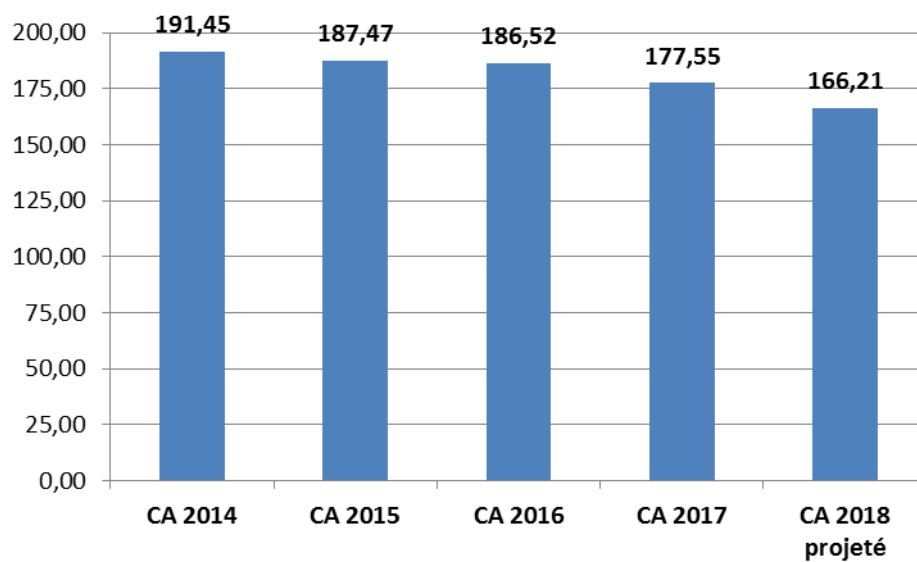
Divers aménagements, pour certains diligentés par le CHSCT (0,79 M€), seront également programmés au cours de l'année 2019.

c. Le remboursement de l'emprunt

Le remboursement du capital de la dette est évalué à hauteur de 16,76 M€ en 2019, dont 15,55 M€ d'amortissement des emprunts long terme et 1,21 M€ correspondant aux baisses de plafond des ouvertures de crédit long terme renouvelable (OCLT), qui associent l'ouverture de droits de tirage assimilables à une ligne de trésorerie avec une possibilité de consolidation en emprunt à moyen ou long terme.

Le flux de dette de l'exercice 2019 correspondra donc in fine à la différence entre les emprunts nouveaux qui seront conclus dans l'année et ce montant de remboursement du capital.

Evolution en M€ de l'encours de dette de la Ville



## PRESENTATION DES BUDGETS ANNEXES

### **I. Budget annexe de l'Étincelle**

#### EQUILIBRE GENERAL

Tous mouvements confondus (réels et d'ordre), le projet de BP 2019 pour l'Étincelle s'élève à 1.389.119,00 €, en très légère hausse de 0,30 % (soit + 4 K€) par rapport au BP 2018.

|                | Dépenses         |                    | Recettes         |                    |
|----------------|------------------|--------------------|------------------|--------------------|
|                | Mouvements réels | Mouvements d'ordre | Mouvements réels | Mouvements d'ordre |
| Fonctionnement | 1.221.119,00     | 84.000,00          | 1.305.119,00     | 0,00               |
| Investissement | 84.000,00        | 0,00               | 0,00             | 84.000,00          |
| TOTAL          | 1.305.119,00     | 84.000,00          | 1.305.119,00     | 84.000,00          |

Les crédits proposés au titre de 2019 permettront à L'Étincelle, Théâtre de la Ville de Rouen, de déployer à nouveau son activité sur quatre lieux du territoire rouennais : la Chapelle Saint-Louis, la salle Louis Juvet, l'auditorium du Conservatoire à Rayonnement Régional de Rouen et la Chapelle Corneille-Auditorium de Normandie. Celle-ci s'organisera autour de trois grands axes : la diffusion, l'accompagnement des compagnies régionales, le travail de proximité sur les Hauts de Rouen.

La programmation aura pour ambition d'explorer tous les horizons de l'actualité de la création artistique.

Le dynamisme de la création régionale sera également mis à l'honneur. Depuis 3 ans, l'Étincelle développe une politique d'accompagnement des talents artistiques de Normandie par une diffusion renforcée et par le biais de coproductions, de résidences et de répétitions publiques. Au total, c'est le travail de près de 40 compagnies du territoire qui bénéficie d'une visibilité forte.

Attentif au jeune public, de la petite enfance à l'adolescence, le théâtre de la Ville de Rouen poursuivra sa mission de sensibilisation des plus jeunes au spectacle vivant

L'offre de spectacles à la Salle Louis Juvet sera enrichie. Les 11 rendez-vous proposés présenteront un très large panorama et permettront de renforcer les liens entre le théâtre de la Ville et les quartiers des Hauts de Rouen. Des projets participatifs associant pleinement les habitants au processus de création, des ateliers, des rencontres avec des artistes, seront autant d'outils pour promouvoir l'accès de tous à la culture.



## **II. Budget annexe Locations immobilières aménagées**

### **EQUILIBRE GENERAL**

Tous mouvements confondus (réels et d'ordre), le projet de BP 2019 pour le budget des Locations Immobilières Aménagées (LIA) s'élève à 601.178 €.

|                | Dépenses         |                    | Recettes         |                    |
|----------------|------------------|--------------------|------------------|--------------------|
|                | Mouvements réels | Mouvements d'ordre | Mouvements réels | Mouvements d'ordre |
| Fonctionnement | 30 010,00        | 168 666,00         | 198 676,00       | 0,00               |
| Investissement | 390 001,00       | 12.501,00          | 221 335,00       | 181.167,00         |
| TOTAL          | 420.011,00       | 181.167,00         | 420.011,00       | 181.167,00         |

Ce budget annexe créé en 2001 permet de récupérer par la voie fiscale de droit commun la TVA acquittée sur les travaux menés dans le cadre de ce budget, en raison de la nature concurrentielle de l'activité à laquelle ils participent.

La principale opération comptabilisée au titre de ce budget annexe pour l'année 2019 concerne les travaux d'amélioration et de rénovation du complexe cinématographique OMNIA.

En effet, suite au choix, au cours de l'année 2017 du Maître d'œuvre, les études du projet de rénovation de l'OMNIA, débutées en 2018, vont se poursuivre en 2019. Elles seront suivies, toujours en 2019 du démarrage des travaux. 231 K€ sont prévus à cet effet.

Les travaux envisagés sont les suivants :

- Mise en conformité de l'accessibilité PMR de l'ensemble du bâtiment : circulation horizontale et verticale, reprise de tous les sanitaires...
- Mise en conformité en terme de sécurité incendie
- Reprise totale du système de traitement d'air : chauffage et ventilation
- Reprise totale de l'éclairage et sa mise en conformité
- Reprise totale de l'étanchéité et isolation en toiture
- Aménagement du hall
- Création de deux bureaux
- Création d'un bar pour le public en lieu et place de la salle 4
- Création d'une nouvelle salle à l'arrière
- Vestiaires et local détente pour le personnel
- Local entretien, archives, poubelles
- Réserve pour affiches et confiseries

Avec une fréquentation de plus de 241.000 spectateurs en 2018, l'OMNIA est désormais le 7<sup>ème</sup> cinéma d'art et essai de France.

L'ensemble (près de 6,35 M€ HT) des travaux envisagés pour cet établissement culturel structurant du territoire rouennais fera l'objet d'importants cofinancements.

Ces travaux devraient être financés par la Métropole dans le cadre de l'enveloppe

« accessibilité » du Fonds de Soutien à l'Investissement Communal. La subvention attendue s'élève à 1,58 M€.

Une subvention d'1,9 M€ a été attribuée par la Région à la Ville au titre de ce projet dans le cadre du Contrat de Métropole.

Enfin, le Centre National du Cinéma a accordé une subvention de près de 945 K€ à la Ville au titre de cette opération.

Ainsi, le reste à charge pour la Ville de Rouen s'élèvera, hors taxes, à 1,9 M€. Une participation annuelle du CNC est assurée en contre-partie du remboursement de l'emprunt que la Ville contractera pour financer ce reste à charge.